



Printemps 2021



CSE CPAM 93

L'esprit collectif



CSE CPAM 93

Inscriptions

Pour procéder à vos inscriptions sur les séjours en pension complète, demi-pension ou location proposés directement par le CSE, merci de remplir le formulaire situé à l'adresse suivante :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/printemps-2021/

ou en suivant le QR-code :



Partenariats

Toute inscription se fait directement auprès du prestataire.

Contact

Pour toute demande au Comité Social et Économique concernant les activités sociales et culturelles, merci d'écrire en utilisant le formulaire dédié (www.cse-cpam93.fr/contact/) ou directement à l'adresse administration@cse-cpam93.fr

En cette période de crise sanitaire et de second confinement, les contacts dématérialisés par mail sont privilégiés. Merci de votre compréhension.

Les élus gestionnaires CGT/UGICT/CFDT du CSE

Cette brochure n'est pas un document contractuel. En cas de fautes ou d'oublis dans sa rédaction, le CSE se réserve le droit de rectifier ces erreurs ou les incidences financières qui en découleraient et ne saurait, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS VACANCES DU CSE ET AUX PARTENARIATS

QUI Y A LE DROIT ?

- Les agents de la CPAM 93 ayant plus de 6 mois de présence continue entre la date de parution des propositions et la date de clôture.
- Leur conjoint ou concubin.
- Leurs enfants pris en compte dans le calcul sur le relevé d'imposition, jusqu'à la veille de leur 23e anniversaire, sous réserve de fournir un certificat de scolarité (obligation Urssaf).

Attention : L'appréciation de la vie maritale se fait à partir d'un justificatif d'adresse commune (relevé d'imposition, quittance de loyer, facture EDF, etc).

Séjours et chèques vacances ne sont pas cumulables pour une même année civile.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1) Remplir le formulaire d'inscription mise à disposition (obligatoirement au nom de la conjointe ou concubine si les deux agents sont salariés de la CPAM).
- 2) Indiquer obligatoirement :
 - o 3 choix d'implantation.
 - o 3 périodes différentes.
- 3) Joindre :
 - o La photocopie intégrale de l'avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019).
 - o Une photocopie du livret de famille.
 - o Un certificat de scolarité pour les enfants (sauf si déjà fourni).
- 4) Choisir son mode de règlement.

COMMENT RÉGLER ?

Prélèvement automatique :

- La demande de prélèvement automatique mandat SEPA **OBLIGATOIRE** dûment complétée et signée, accompagnée d'un RIB. (sauf si déjà fournie).
- Les prélèvements s'échelonnent de décembre 2020 à avril 2021. Sur demande écrite, possibilité de moduler le montant des prélèvements.

Règlement par chèque :

- Un chèque libellé à l'ordre du CSE de la CPAM 93, d'un montant représentant 20 % du coût total de votre séjour.
- Les bons CAF éventuels dûment remplis et signés.

Les séjours vacances familiales du personnel peuvent, *sous certaines conditions*, être payés en totalité ou en partie par des chèques vacances. Se renseigner préalablement au CSE. Vous pouvez régler à votre convenance les 80 % restant, à condition que la facture totale soit acquittée au plus tard 1 mois avant le départ.

Sans règlement ou sans demande de prélèvement complétée, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les demandes de séjour émanant d'agent n'ayant pas soldé des activités antérieures seront refusées.

ATTENTION

Les règlements impayés donnent lieu à de lourds frais bancaires que nous serons contraints de vous réclamer.

Quelque soit le mode de paiement choisi (chèque ou prélèvement), l'agent CPAM devra obligatoirement être titulaire du compte débiteur.

BASE DE CALCUL

D'une manière générale, les éléments retenus sont le revenu imposable de la famille et le nombre de personnes à charge.

Cas particuliers :

- 1) Pour les couples vivant maritalement, joindre :
 - o Une déclaration sur l'honneur (sauf si déjà fournie).
 - o Les photocopies des deux avis d'imposition (si ceux-ci ne sont pas à la même adresse, joindre un justificatif de domicile commun : quittance de loyer, facture EDF, etc). Le calcul de la subvention se fera sur la base d'un couple marié.
- 2) Lorsque l'un des deux conjoints a un statut fiscal particulier (travail à

l'étranger, artisan, etc), le CSE se réserve le droit de réclamer tout justificatif de revenus le concernant, afin de déterminer le taux de subvention de la famille.

MODE DE CALCUL

Reportez-vous au barème d'imposition correspondant.

- Cherchez la colonne qui correspond à votre situation (revenu imposable – nombre de parts).
- Calculez le coût de votre séjour de la façon suivante :
 - Prendre le prix de base de votre séjour.
 - Déduire la subvention du CSE.
 - Déduire les réductions éventuelles pour enfants.

Au résultat obtenu, rajoutez :

- L'assurance annulation, 1,50 % du prix de revient du séjour moins la subvention du CSE.

Pour les partenariats, la base de calcul **maximale** sur laquelle appliquer la subvention est rappelée dans la section dédiée..

RÉDUCTION ENFANTS

Seules les réductions faites par les pres-tataires sont appliquées.

SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera facturé à l'agent sans participation du CSE.

Si l'agent se voit attribuer une chambre individuelle, sans l'avoir demandé, le supplément sera inclus dans le prix de la prestation et subventionné en fonction de la tranche d'imposition de l'agent.

Quand un agent s'inscrit seul sur une prestation en pension complète, il peut être amené à partager une chambre avec un autre agent.

Si l'un des agents annule, l'autre se verra facturer et subventionner une chambre single.

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un séjour doit nous parvenir le plus rapidement possible. De plus en plus, les prestataires imposent un délai maximum de réception de 1 mois après la date de fin de séjour.

ANNULATION

- Toute annulation engendre des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du montant du séjour. Le montant des frais d'annulation est propre à chaque prestataire. Contacter le CSE pour des informations complémentaires.
- En cas d'annulation (et dès qu'une inscription aura été faite), le CSE appliquera une somme de 35€ de frais d'annulation en plus de ceux du prestataire.

IMPORTANT

- Nous vous rappelons que chaque participant à un séjour VFP doit être couvert par une assurance responsabilité civile multirisque habitation.
- Tout agent s'inscrivant aux activités des vacances familiales doit être présent du début à la fin du séjour. Si cette règle n'est pas respectée, l'agent prend le risque de régler la totalité du séjour y compris la subvention CSE.
- Les ayants droits des agents bénéficiant du CSE ne peuvent

prétendre seuls aux activités des vacances familiales.

- Pour toute demande particulière (logement pour personne à mobilité réduite, rapprochement de famille, etc), adressez-vous uniquement au CSE. Dans le cas contraire nous nous dégageons de toute responsabilité.
- Ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (même s'il s'agit d'un bébé).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Séjour en pension complète et location :

- En fonction des critères de priorité.
- En fonction de la composition de la famille (hors invité).
- En fonction des places disponibles.
- En fonction du tableau ci-dessous pour les locations.

ASSURANCE ANNULATION

Voir la section dédiée.

CAS PARTICULIERS

Si l'agent souhaite un logement d'une capacité supérieure, il pourra en bénéficier selon les disponibilités du prestataire. Dans ce cas, il ne sera pas subventionné sur la totalité du coût de la location (à cet effet, une règle de trois sera appliquée). Il en sera de même si le catalogue ne propose que des locations de capacité supérieure sur les destinations demandées.

Exemples :

- La famille Martin, composée de 2 personnes. Tranche de subventionnement : E, soit 45 %.
 - Cette famille demande une location de 6 personnes. Tarif de la semaine : 600 €.
 - Calcul de la facture de la famille Martin : $\frac{600 \text{ €} \times 4}{6} = 400 \text{ €}$.
 - Montant de la subvention : $400 \text{ €} \times 45 \% = 180 \text{ €}$.
 - Montant à payer par l'agent : $600 \text{ €} - 180 \text{ €} = 420 \text{ €}$.
- Compte tenu de l'impossibilité pour le comité d'entreprise à trouver des structures 2/4 personnes en camping, cette règle ne sera pas appliquée pour les familles de 1 et 2 personnes sur ce type de structure.

TYPE DE LOCATION

		2 pers.	2/3 pers.	2/4 pers.	3 pers.	3/4 pers.	4 pers.	4/5 pers.	4/6 pers.	5 pers.	5/6 pers.	5/7 pers.	6 pers.	6/8 pers.	8 pers.
COMPOSITION DE LA FAMILLE	Célibat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 2 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 3 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
	Fam. 4 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 5 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 6 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 7 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION

Maximum 4 semaines subventionnées au cours d'une année civile.

Pour l'été, maximum 3 semaines subventionnées dont 2 en pension complète.

BARÈME D'IMPOSITION

	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	Subv. C.E. France
Tranche A	14627	19559	24434	27501	30569	33638	36705	39774	42842	60 %
Tranche B	14628 19612	19560 24539	24435 29473	27502 34406	30570 39336	33639 44267	36706 49307	39775 52593	42843 55662	55 %
Tranche C	19613 25531	24540 30461	29474 35390	34407 40322	39337 45143	44268 50183	49308 55213	52594 60044	55663 64866	50 %
Tranche D	25532 29146	30462 36267	35391 41198	40323 46239	45144 51060	50184 56101	55214 60921	60045 65743	64867 71001	45 %
Tranche E	29147 31885	36268 39992	41199 47116	46240 51937	51061 56977	56102 61798	60922 67057	65744 71660	71002 76919	40 %
Tranche F	31886 34624	39993 42732	47117 53033	51938 57853	56978 62674	61799 67714	67058 72974	71661 77576	76920 82178	35 %
Tranche G	34625 37363	42733 45363	53034 56539	57854 63990	62675 69030	67715 73630	72975 78892	77577 83055	82179 88315	30 %
Tranche H	37364 ET +	45364 ET +	56340 ET +	63991 ET +	69031 ET +	73631 ET +	78893 ET +	83056 ET +	88316 ET +	25 %

CALCUL DE POINTS

SECTEUR D'ACTIVITÉS

1	Séjours en France 1 semaine	= 2 points
2	Séjours Etranger	
	Week-end 2/3 jours	= 5 points
	Week-end 4/5 jours	= 6 points
	Moyen courrier	= 7 points
	Long courrier	= 10 points
3	Culture/Sport	
	Carte cinéma / musée	= 1 point
	Spectacle / Parc d'attraction	= 2 points
	Journée	= 3 points
	Week-end (France)	= 4 points
4	Séjours non subventionnés par le CE (non cumulable avec les séjours subventionnés)	= 2 points
5	Chèque vacances	= 2 points

CRITÈRES DE PRIORITÉ

Calcul des points acquis (par secteur) au cours des cinq années civiles précédant la date de réalisation de l'activité choisie, ancienneté dans l'organisme, ancienneté du précédent séjour.

Attention : quand les deux conjoints sont agents de la CPAM, les points acquis par les deux salariés sont additionnés puis divisés par deux.

RESPECT DES RÈGLES

En cas de non respect des règles établies par le CSE dans l'ensemble des pages administratives, celui-ci réclamera les sommes éventuellement dues et/ou appliquera des sanctions.

A tout moment le CSE se réserve le droit de vérifier l'identité des participants aux activités.

Toute réclamation, demande particulière, contestation, etc, sur les présentes conditions est du seul ressort du bureau du CSE.

ASSURANCE ANNULATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Dispositions Générales d'assurance : Europ Assistance
Pour le Comité Social et Economique de la CPAM 93
Contrat n° 53 111 766

MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*
<i>Franchises :</i> • La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur • Le vol de la carte d'identité, du passeport	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement 20 % 20 %

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

GARANTIE	DATE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
ANNULATION DE VOYAGE	Le jour de la souscription au présent contrat.	Le jour du départ. (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Dispositions Générales du contrat d'assurance conclu entre EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, et le Souscripteur, ont pour objet de préciser les obligations réciproques d'EUROP ASSISTANCE et des Assurés définis ci-dessous. Ce contrat est régi par le Code des Assurances.

2. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, on entend par : **ACCIDENT GRAVE** : Un événement soudain et fortuit atteignant toute personne physique, non intentionnel de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

ANNULATION : La suppression pure et simple du voyage que vous avez réservé, consécutive aux motifs et circonstances entraînant l'application de la garantie et qui sont énumérés au chapitre « ANNULATION DE VOYAGE ».

ASSURÉ : Dans le présent contrat, les Assurés sont désignés par le terme « vous ». Sont considérés comme Assurés :

- les personnes physiques voyageant par l'intermédiaire du Souscripteur ayant souscrit le présent contrat pour leur compte,
- les personnes physiques ayant souscrit conjointement un contrat de voyage auprès du Souscripteur et l'option « ASSURANCE »,
- les salariés du Souscripteur.

Ces personnes devront avoir leur Domicile en Europe occidentale, dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ASSUREUR : Dans le présent contrat, la société EUROP ASSISTANCE est remplacée par le terme « nous ». Les garanties d'assurance sont garanties et mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances.

DOM : Par DOM, on entend : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion.

DOMICILE : Est considéré comme Domicile votre lieu principal et habituel d'habitation figurant comme domicile sur votre avis d'imposition sur le revenu. Il est situé en Europe occidentale, dans les DOM (départements d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ÉTRANGER : Le terme Étranger signifie le monde entier à l'exception de votre Pays de domicile et des pays exclus.

EUROPE OCCIDENTALE : Par Europe occidentale, on entend les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et Îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

FRANCE : Le terme France signifie la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

FRANCHISE : Partie du montant des frais restant à votre charge.

MALADIE GRAVE : Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le Domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle.

PAYS DE DOMICILE : Est considéré comme Pays de domicile celui dans lequel se situe votre Domicile.

SINISTRE : On entend par Sinistre tout événement à caractère aléatoire, de nature à engager une des garanties du présent contrat.

SOUSCRIPTEUR : L'organisateur du voyage ayant son siège social en France qui souscrit le présent contrat pour le compte d'autres bénéficiaires, ci-après dénommés les Assurés.

3. QUELLE EST LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, hors de votre Domicile.

4. COMMENT UTILISER NOS SERVICES ?

A. VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN SINISTRE COUVERT AU TITRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE : Dans les 5 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez compléter et signer la déclaration de sinistre jointe aux présentes Dispositions Générales et l'adresser à : EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex - Fax : 01 41 85 85 61 - Mail : slv@europ-assistance.fr

B. FAUSSES DÉCLARATIONS : Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les primes payées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des primes échues, tel que prévu au Code des Assurances à l'article L 113-8,
- toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification qui vous sera adressée par lettre recommandée et/ou l'application de la réduction des indemnités du Code des Assurances tel que prévu à l'article L 113-9.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ANNULATION DE VOYAGE

1. CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS : y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles,
- de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de la souscription du contrat.

COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE : qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne assurée ne soit pas enceinte de plus de 7 mois.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

- de vous-même,

- de votre conjoint.

La décision n'étant pas connue au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du présent contrat.

DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS : intervenue après la date de souscription du présent contrat, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que lesdits locaux soient détruits à plus de 50 %.

VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS : L'importance de ce vol doit nécessiter votre présence et se produire dans les 48 heures précédant votre départ.

L'OCTROI D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE SI L'ASSURÉ EST INSCRIT AU CHÔMAGE (PÔLE EMPLOI) débutant avant ou pendant votre voyage.

3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après :

- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les complications de grossesse lorsque la personne est enceinte de plus de 7 mois au moment du départ,
- la maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination,
- les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. La garantie « ANNULATION DE VOYAGE » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du voyage par l'organisateur ou aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination.

4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un montant maximum indiqué au Tableau des Montants de Garanties.

5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin des présentes Dispositions Générales. En cas d'Annulation et/ou de déclaration

tardives, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance du Sinistre ayant donné lieu à l'Annulation.

6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de complications de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'État civil),
- dans les autres cas de tout justificatif.

Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil que nous vous désignerons. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis de ce Médecin Conseil. Sous peine de déchéance, l'Assuré se prévalant de la mise en jeu de la garantie doit remettre l'ensemble des pièces contractuellement exigées sans qu'il puisse se prévaloir, sauf force majeure, de quelque motif empêchant leur production. Si vous vous y opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie. De convention expresse, vous nous reconnaissez le droit de subordonner la mise en jeu de la garantie au respect de cette condition. Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou document qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre Annulation, et notamment :

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'Accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables et, si possible, des témoins.

CADRE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à la loi française.

1. PRISE D'EFFET ET DURÉE

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage avec une durée maximale

de 90 jours consécutifs, à l'exception de la garantie « ANNULATION DE VOYAGE » qui prend effet le jour de votre inscription au voyage et expire le jour de votre départ en voyage.

2. COMMENT SONT EXPERTISÉS LES DOMMAGES MATÉRIELS ?

Si les dommages ne peuvent être déterminés de gré à gré, ils sont évalués par la voie d'une expertise amiable et obligatoire, sous réserve de nos droits respectifs. Chacun de nous choisit son expert. Si ces experts ne sont pas d'accord entre eux, ils font appel à un 3^e et tous les 3 opèrent en commun et à la majorité des voix. Faute par l'un de nous de nommer un expert ou par les 2 experts de s'entendre sur le choix d'un 3^e, la nomination est faite par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu où le Sinistre s'est produit. Cette nomination est faite sur simple requête signée au moins par l'un d'entre nous, celui n'ayant pas signé est convoqué à l'expertise par lettre recommandée. Chacun prend à sa charge les frais et honoraires de son expert et le cas échéant, la moitié de ceux du 3^e.

3. DANS QUELS DÉLAIS SEREZ-VOUS INDEMNISÉ(E) ?

Le règlement interviendra dans un délai de 5 jours à partir de l'accord qui interviendra entre nous ou de la décision judiciaire exécutoire.

4. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ?

Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties sont consécutives à :

- une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme,
- votre participation volontaire à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- tout acte intentionnel de votre part ou les conséquences d'actes dolosifs, de tentatives de suicide ou suicides, pouvant entraîner la garantie du contrat.

5. SUBROGATION

Après avoir engagé des frais dans le cadre de nos garanties d'assurance, nous sommes subrogés dans les droits et actions que vous pouvez avoir contre les tiers responsables du Sinistre, comme le prévoit l'article L 122-12 du Code des Assurances. Notre subrogation est limitée au montant des frais que nous avons engagés en exécution du présent contrat.

6. QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?

En vertu des articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toute action concernant ce contrat est prescrite dans un délai de 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

7. RÉCLAMATIONS

EUROP ASSISTANCE élit domicile à l'adresse de son siège social. En cas de réclamation ou de litige, vous pourrez vous adresser au Service Qualité d'EUROP ASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex.

8. AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'autorité chargée du contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel - A.C.P. - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies par EUROP ASSISTANCE FRANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex, lors de la souscription à l'un de ses services et/ou lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, EUROP ASSISTANCE FRANCE sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement réservées aux services d'EUROP ASSISTANCE FRANCE en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires ou partenaires d'EUROP ASSISTANCE FRANCE. EUROP ASSISTANCE FRANCE se réserve également la possibilité d'utiliser vos données personnelles à des fins de suivi qualité ou d'études statistiques. EUROP ASSISTANCE FRANCE peut être amenée à communiquer certaines de vos données aux partenaires à l'origine de la présente garantie d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en écrivant à : EUROP ASSISTANCE FRANCE - Service Qualité - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex. Si, pour les besoins de la réalisation du service demandé, un transfert des informations vous concernant, est réalisé en dehors de la Communauté Européenne, EUROP ASSISTANCE FRANCE prendra des mesures contractuelles avec les destinataires afin de sécuriser ce transfert. Si vous souhaitez être informé(e) des autres offres de services et de toute autre information commerciale sur le GROUPE EUROP ASSISTANCE, nous vous invitons à cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire de collecte. Par ailleurs, les Assurés sont informés que les conversations téléphoniques qu'ils échangeront avec EUROP ASSISTANCE FRANCE pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels. Ces enregistrements seront conservés pendant une durée de 2 mois. Les Assurés pourront s'y opposer en manifestant leur refus auprès de leur interlocuteur.

Pension complète

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 22/11/2020



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

ALPES-MARITIMES

La Napoule - TOURISTRA

CHARENTE-MARITIME

Ronces-les-Bains - AZUREVA

CHER

Sainte-Montaine-en-Sologne - AZUREVA

GIRONDE

Lacanau - AZUREVA

LOIRE-ATLANTIQUE

Pornichet - AZUREVA

MAINE-ET-LOIRE

La Pommeraye - TRAMONTANE

MORBIHAN

Kerjouanno - AZUREVA

PUY-DE-DOME

Ardes-sur-Couze - VACANCES PASSION

VAR

Hyères-les-palmiers - TRAMONTANE

LA NAPOULE

Le Domaine d'Agecroft

LA SITUATION

Face aux îles de Lérins, Mandelieu La Napoule se trouve à proximité de Cannes et de ses festivités.

LA RESIDENCE

Château classé à l'allure écossaise, le domaine d'Agecroft se compose de bâtiments répartis à flanc de colline à 350 m des plages.

L'HEBERGEMENT

90 chambres climatisées.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

Piscine (ouverte selon météo).

LES ENFANTS

Enfants de -1 an : gratuit.

Enfants de 1 à -3 ans : -60 %.

Enfants de 3 à -6 ans : -40 %.

Enfants de 6 à -12 ans : -20 %.

Adultes et enfants de +12 ans logés en troisième lit : -10 %.

Réductions pour les personnes partageant la chambre de 1 ou 2 adultes payant plein tarif, selon disponibilité et type de chambre.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à l'inscription).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le supplément single : +25 % (selon dispo.) et les frais d'adhésion : 25€/famille et 20€/individuel.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : TOURISTRA

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par personne	Dim. 11/04 Dim. 18/04	17/04 08/05	08/05 15/05	22/05 29/05
Adulte +12 ans	399 €	399 €	469 €	469 €

RONCES-LES-BAINS

LA SITUATION

A 60 km de La Rochelle et 25 km de Royan, la station particulièrement réputée de la presqu'île d'Arvert a su préserver son environnement remarquable. Les 6000 ha de forêt maritime s'ouvrent sur une côte de sable fin de 25 km.

LA RESIDENCE

Située sur un domaine de 6 ha parsemé de pins maritimes, à 800 m des commerces et à 1.5 km de l'océan.

L'HEBERGEMENT

274 chambres avec TV réparties dans des bâtiments d'un étage.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet avec choix du plat chaud.

LES LOISIRS

Piscine chauffée (ouverture selon météo) et terrain multisport. Animations en journée et en soirée.

LES ENFANTS

Clubs enfants 3/11 ans et club ados 12/17 ans pendant les vacances scolaires.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : AZUREVA

Séjour du dimanche au dimanche

Prix par semaine et par personne	04/04 09/05	16/05 23/05	23/05 30/05
Adulte +12 ans	502 €	527 €	595 €
Enfants 2/11 ans	251 €	264 €	297 €
Enfants -2 ans	Gratuit		

SAINTE-MONTAINE-EN-SOLOGNE

LA SITUATION

A 50 km de Bourges, 40 km de Vierzon et Gien, en plein cœur de la forêt Solognote.

LA RESIDENCE

Le village vacances est situé au bord d'un étang de 5 ha.

L'HEBERGEMENT

68 chambres avec TV.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

En journée : balade pédestre ou à vélo, terrains multisports, pêche sans permis sur l'étang. En soirée : soirées à thème, karaoké, jeux...

LES ENFANTS

Animations selon périodes de vacances scolaires et le nombre de participants.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : AZUREVA

Séjour du dimanche au dimanche

Prix par semaine et par personne	04/04 09/05	09/05 30/05
Adulte +12 ans	383 €	404 €
Enfants 2/11 ans	191 €	202 €
Enfants -2 ans	Gratuit	

LACANAU

LA SITUATION

A 45 km de Bordeaux, à moins d'une heure du Bassin d'Arcachon et à la porte du Médoc.

LA RESIDENCE

Entièrement piétonne, au bord du lac ou côté forêt.

L'HEBERGEMENT

80 logements avec TV répartis dans 4 résidences de 1 à 2 étages.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

Animations pour enfants et adultes.

LES ENFANTS

Clubs enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : AZUREVA

Séjour du dimanche au dimanche

Prix par semaine et par personne	04/04 09/05	16/05 23/05	23/05 30/05
Adulte +12 ans	484 €	484 €	570 €
Enfants 2/11 ans	242 €	242 €	285 €
Enfants -2 ans	Gratuit		

PORNICHET

LA SITUATION

A 9 km de Saint-Nazaire et 7 km de La Baule, le village de Marguerite à Pornichet est à proximité de la Baule.

LA RESIDENCE

Située à 400 m de la plage dans le quartier de Sainte-Marguerite.

L'HEBERGEMENT

118 chambres avec TV réparties dans des résidences de 2 à 3 étages.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

Animations en journée et en soirée.

LES ENFANTS

Clubs enfants de 3 à 17 ans.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : AZUREVA

Séjour du dimanche au dimanche

Prix par semaine et par personne	04/04 09/05	16/05 23/05	23/05 30/05
Adulte +12 ans	385 €	392 €	484 €
Enfants 2/11 ans	193 €	196 €	242 €
Enfants -2 ans	Gratuit		

LA POMMERAYE

Les jardins de l'Anjou

LA SITUATION

A proximité des plus beaux châteaux de France au centre de l'ellipse Nantes, Angers, Saumur et Cholet.

LA RESIDENCE

Située dans un parc de 7 ha.

L'HEBERGEMENT

51 chambres avec TV.

LES REPAS

Petit-déjeuner servi en buffet, déjeuner et dîner servis à table.

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de lit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 23 €.

Animaux : Admis : 30 €/semaine.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : TRAMONTANE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par personne	20/03 29/05
Adulte +15 ans	651 €
Enfants 12-15 ans	586 €
Enfants 6-11 ans	520 €
Enfants 3-5 ans	456 €
Enfants 0-3 ans	Gratuit
Supplément single	+22€/nuit

KERJOUANNO

LA SITUATION

Entre l'Atlantique et le Golfe du Morbihan, à 30 km de Vannes et 1.5 km du Port du Crouesty.

LA RESIDENCE

A 300 m de la plage, située à proximité de l'une des plus belles plages de la presqu'île de Rhuys et à proximité des commerces.

L'HEBERGEMENT

65 logements dans des pavillons avec mezzanine.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

2 piscines dont 1 couverte et chauffée avec espace balnéo.

LES ENFANTS

Club enfants 6/9 ans et 10/13 ans pendant les vacances scolaires.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : AZUREVA

Séjour du dimanche au dimanche

Prix par semaine et par personne	28/03 09/05	09/05 23/05	23/05 30/05
Adulte +12 ans	484 €	515 €	576 €
Enfants 2/11 ans	242 €	257 €	288 €
Enfants -2 ans	Gratuit		

ARDES-SUR-COUZE

Le Cézallier

LA SITUATION

Aux portes du plateau du Cézallier, entouré par le massif du Sancy au nord et les monts du Cantal au sud.

LA RESIDENCE

A proximité immédiate des monts d'Auvergne.

L'HEBERGEMENT

Chambres allant de 1 à 5 personnes avec TV.

LES REPAS

Petit-déjeuner en buffet. Déjeuner et dîner servis à table.

LES LOISIRS

Espace aqualudique couvert et chauffé avec piscine, espace fitness, espace détente et bien-être avec hammam, sauna, parcours balnéo-forme avec stations de massages.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de kit bébé (à préciser à l'inscription et selon dispo).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : 46 €/animal/semaine

Bon CAF : Accepté.

Organisme : Vacances Passion

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par personne	17/04 08/05
Adulte +18 ans	392 €
Enfants 12-17 ans	327 €
Enfants 6/11 ans	248 €
Enfants -6 ans	Gratuit

HYERES-LES-PALMIERS*Le font des Horts***LA SITUATION**

Depuis la presqu'île de Giens, vous pourrez embarquer vers les îles d'Or, magnifique joyau de la Méditerranée que sont Porquerolles, Port-Cros et L'île du Levant

LA RESIDENCE

Implantée au flanc de la colline, surplombant la baie et la presqu'île de Giens, à moins de 10 mn à pied de la plage.

L'HEBERGEMENT

304 chambres avec climatisation et TV.

LES REPAS

Repas servis sous forme de buffet.

LES LOISIRS

Piscine extérieure et intérieure chauffée. Animation en journée et en soirée.

LES ENFANTS

Clubs enfants jusqu'à 17 ans pendant les vacances scolaires.

LE PRIX COMPREND

La pension complète et le prêt de lit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 23 €.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : TRAMONTANE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par personne	20/03 27/03	27/03 01/05	01/05 29/05
Adulte +16 ans	474 €	628 €	614 €
Enfants 12-15 ans	379 €	502 €	491 €
Enfants 6-11 ans	332 €	440 €	430 €
Enfants 2-5 ans	237 €	314 €	307 €
Enfants -2 ans	Gratuit		
Supplément single	70 € / semaine		

Location

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 22/11/2020



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

ALPES-MARITIMES

Cagnes-sur-Mer - TRAMONTANE

ARDENNES

Valjoly - ADV

BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Paradou / Les Baux de Provence - LAGRANGE

CALVADOS

Boulleville / Honfleur - GOELIA

CHARENTE-MARITIME

Ile de Ré - TOURISTRA

Ile d'Oléron - ELLIPSE

CORSE

Ile Rousse - ADV

CÔTES-D'ARMOR

Perros-Guirec - ADV

Sables-d'Or-les-Pins - VACANCES PASSION

FINISTÈRE

Morgat - LAGRANGE

Saint-Pol-de-Léon - ELLIPSE

GIRONDE

Arès - ELLIPSE

ILLE-ET-VILAINE

Cancale - ELLIPSE

LOIRE-ATLANTIQUE

Batz-sur-Mer - ELLIPSE

MANCHE

Moidrey / Mont-Saint-Michel - ADV

PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

Biarritz - LAGRANGE

SOMME

Cayeux-sur-Mer - TRAMONTANE

VAR

Sainte-Maxime - ELLIPSE

VENDÉE

Olonne-sur-Mer - ELLIPSE

Saint-Gilles-Croix-de-Vie - GOELIA

CAGNES-SUR-MER*Le Lido***LA SITUATION**

Au cœur de la Côte d'Azur, entre Nice et Cannes, Cagnes-sur-Mer est une ville aux multiples visages avec son authentique village médiéval, son petit port de pêche et son musée Renoir.

LA RESIDENCE

Bâtiments de 3 à 5 étages, situés à 100 m de la plage de galets et des commerces.

L'HEBERGEMENT

2 pièces 6 pers. : kitchenette (lave-vaisselle), séjour avec canapé-lit double, climatisation, TV, 1 chambre avec 1 lit double et 1 cabine avec lits superposés.

LES LOISIRS

Piscine extérieure chauffée ouverte selon conditions météo, bains à remous, sauna, hammam, salle de gym...

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de lit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 23 €.

Animaux : Admis : 42 €/semaine (1 par logement).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : TRAMONTANE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine	20/03	03/04	10/04
et par location	03/04	10/04	08/05
2 pièces 6 pers.	465 €	540 €	705 €

VALJOLY*Les hauts de Valjoly***LA SITUATION**

A 2h30 de Paris, 1H30 de Bruxelles, et à quelques minutes de la frontière belge, la station touristique est un lieu idéal pour se détendre.

LA RESIDENCE

Au bord du lac, la résidence est intégrée au parc verdoyant qui l'entoure. 180 cottages répartis dans un espace boisé ont une vue sur le lac ou la forêt.

L'HEBERGEMENT

Equipement : salon avec canapé-lit ou 2 lits gigognes, cuisine (lave-vaisselle).

Cottage 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double ou 2 lits simples.

Cottage 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double ou 2 lits simples ou 2 lits superposés, 1 chambre ou séjour-chambre avec 2 couchages.

Cottage 8 pers. : 2 chambres avec 1 lit double ou 2 lits simples et un coin nuit avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Accès au centre nautique « Aquatica ». Avec supplément : sauna, hammam et bains à remous.

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et la TV : 35 €/semaine.

Animaux : Admis : 25 €/semaine.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ART DU VOYAGE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	03/04 10/04	10/04 24/04	24/04 01/05	01/05 08/05	08/05 29/05
Cottage 4 pers.	217 €	479 €	461 €	479 €	461 €	512 €
Cottage 6 pers.	254 €	549 €	522 €	549 €	522 €	557 €
Cottage 8 pers.	363 €	653 €	636 €	653 €	636 €	709 €

LE PARADOU / LES BAUX DE PROVENCE*Le domaine de Bourgeac***LA SITUATION**

Le Paradou, village situé au pied des Baux-de-Provence et de la chaîne des Alpilles.

LA RESIDENCE

Située à 800 m des commerces, composée de 69 appartements répartis dans de belles bastides provençales.

L'HEBERGEMENT

Equipement : salon avec canapé-lit double, cuisine (lave-vaisselle) et TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

3 pièces 6 pers. : 2 chambres pour 2 pers.

LES LOISIRS

Dans la région : excursions, équitation, golf...

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 7€/pers. dans la limite de 28€/dossier.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max/appartement, à préciser à la réservation).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : LAGRANGE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 01/05
2 pièces 4 pers.	179 €	276 €	281 €
3 pièces 6 pers.	204 €	353 €	353 €

BOULLEVILLE / HONFLEUR*Les portes d'Honfleur***LA SITUATION**

Point idéal pour aller visiter la Normandie, à 14 km d'Honfleur et à 30 km de Deauville.

LA RESIDENCE

Située dans le village de Bouleville, à environ 1 km des commerces.

L'HEBERGEMENT

Équipement : séjour avec banquette-lit gigogne, kitchenette (lave-vaisselle) et TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

2 pièces cabine 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 cabine avec lits superposés (le couchage en hauteur ne convient pas à un enfant de -6 ans).

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée, sauna (payant).

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : 39€/semaine (1/logement, tenu en laisse, certificat antirabique obligatoire et les chiens de 1^{ère} et 2^e cat. sont interdits).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : GOELIA

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	03/04 17/04	17/04 01/05	01/05 08/05	08/05 15/05	15/05 22/05	22/05 29/05
2 pièces 4 pers.	301 €	343 €	469 €	399 €	441 €	364 €	399 €
2 pièces 6 pers.	322 €	371 €	560 €	469 €	511 €	420 €	469 €

ILE DE RÉ

Le village océanique

LA SITUATION

Ile avec ses immenses plages de sable blanc, ses marais salants, ses petits bois de pins, ses ports de pêche et ses parcs à huîtres.

LA RESIDENCE

Elle s'étend sur un site préservé boisé et fleuri, sur la côte sud de l'île. Tous commerces à Bois-Plage-en-Ré à 4 km. Plage de sable fin à 3 km, la plage la plus proche est à 20 mn à pied par les dunes.

L'HEBERGEMENT

Equipement : Terrasse avec mobilier de jardin et TV.

Mobil-home 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

Mobil-home 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 lits simples et 1 chambre avec 2 lits superposés.

LES LOISIRS

Piscine ouverte selon météo, espace gym et terrains multisports.

LES ENFANTS

Clubs enfants de 3 à 12 ans et Anim'ados 13/17 ans pendant les vacances scolaires.

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais d'adhésion : 25€/famille et 20€/individuel.

Animaux : Non admis.

Bon CAF : Accepté.

Organisme : TOURISTRA

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	10/04 29/05
Mobil-home 4 pers.	413 €
Mobil-home 6 pers.	469 €

ILE D'OLERON*La cascade***LA SITUATION**

Située entre La Rochelle et Bordeaux, reliée au continent par un pont de 3 km, Oléron est la plus grande île après la Corse, avec ses 30 km de long et 6 km de large.

LA RESIDENCE

Située au cœur de l'île, entièrement piétonne, à 1 km du village de Dolus, sur un domaine de 2 ha, elle est constituée de maisonnettes de plain-pied. A 1800 m de la plage, accessible par une piste cyclable, commerces à 500 m.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit double, coin cuisine (lave-vaisselle).

Maisons 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

Maisons 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine extérieure (ouverture selon météo).

LE PRIX COMPREND

La location.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, la TV : 42 €/semaine et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 42 €/semaine (1 max., sur présentation du carnet de vaccination, chiens cat. 1&2 interdits)

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	27/03 03/04	03/04 01/05	01/05 29/05
Maison 4 pers.	245 €	435 €	340 €
Maison 6 pers.	280 €	500 €	370 €

ILE ROUSSE*Benista***LA SITUATION**

Située sur l'une des plus belles côtes de la Corse, une belle petite station balnéaire avec une superbe plage en arc de cercle qui forme un lagon à l'eau cristalline.

LA RESIDENCE

A 2 km d'île Rousse, elle est entièrement piétonne et constituée de maisonnettes/appartements de 2 étages qui forment un village autour d'une espace aquatique.

L'HEBERGEMENT

Equipement : Salon avec canapé convertible double ou 2 canapés convertibles simples, TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

3 pièces 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Espace aquatique (ouverture selon météo).

LE PRIX COMPREND

La location, les draps, le linge de toilette et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : de 45 € à 65 €/semaine selon la taille de l'animal (à préciser à la réservation).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ADV

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	03/04 29/05
2 pièces 4 pers.	408 €
3 pièces 6 pers.	520 €

PERROS-GUIREC*Le ranolien***LA SITUATION**

Au cœur de la Côte de granit rose, Perros-Guirec est un site naturel protégé d'une exceptionnelle beauté.

LA RESIDENCE

Face à l'archipel des Sept-Îles, sur 15 ha, avec un accès direct à la mer.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour, terrasse avec mobilier de jardin.

Cottage 5 pers. : 1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 lits simples et 1 lit enfant superposé.

Cottage 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double, 2 chambres avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée (ouverture courant avril).

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : environ 6€/jour.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ADV

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	03/04 10/04	10/04 24/04	24/04 08/05	08/05 15/05	15/05 22/05	22/05 29/05
Cottage 5 pers.	481 €	471 €	486 €	559 €	398 €	481 €
Cottage 6 pers.	626 €	616 €	631 €	714 €	554 €	636 €

SABLES-D'OR-LES-PINS*Cap green***LA SITUATION**

Célèbre station à proximité du Cap Fréhel qui offre des paysages bretons remarquables : longues plages de sable fin, petites criques et forêts de pins.

LA RESIDENCE

Située en plein cœur d'un golf 18 trous et à 700 m de la plage, à 1 km du centre et des commerces saisonniers, elle est composée de 83 appartements répartis dans 6 bâtiments de 2 étages.

L'HEBERGEMENT

Equipement : kitchenette (lave-vaisselle), séjour avec canapé-lit gigogne et TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 2 couchages.

2 pièces alcôve 5 pers. : 1 chambre avec 2 couchages et alcôve avec 1 lit simple.

3 pièces 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et à l'étage, 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée, bains à remous et sauna (avec supplément).

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max./logement).

Bon CAF : Accepté.

Organisme : VACANCES PASSION

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 08/05
2 pièces 4 pers.	260 €	415 €	445 €
2 pièces 5 pers.	300 €	480 €	510 €
3 pièces 6 pers.	325 €	535 €	570 €

MORGAT

Le hameau de Peemor Pen

LA SITUATION

Sur la presqu'île de Crozon, sur la baie de Douarnenez et à 3 km de Crozon, au cœur d'une Bretagne authentique, Morgat vous accueille avec une très belle vue sur l'océan.

LA RESIDENCE

A 900 m du centre et 1 km des plages, 94 maisonnettes réparties en 7 petits hameaux dans un parc paysager et construites dans le pur respect de la tradition bretonne.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit gigogne, kitchenette (lave-vaisselle), TV, terrasse et jardinet avec salon de jardin.

Maisonnette 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

Maisonnette 6 pers. : à l'étage : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

Maisonnette 8 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et à l'étage : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée, espace balnéo avec sauna et hammam (payant).

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 7€/pers. dans la limite de 28€/dossier.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max/appartement, à préciser à la réservation).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : LAGRANGE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 01/05
Maison 4 pers.	191 €	323 €	349 €
Maison 6 pers.	213 €	357 €	383 €
Maison 8 pers.	230 €	404 €	438 €

SAINT-POL-DE-LEON*Les roches***LA SITUATION**

Petit village côtier et préservé de de la baie de Morlaix, Saint-Pol-de-Léon offre un paysage maritime exceptionnel avec toute une palette de plages de sable blanc.

LA RESIDENCE

110 maisonnettes situées à 300 m des commerces et à 500 m des plages, du port et de la vieille ville.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit, coin cuisine (lave-vaisselle).

Maisonnette 4 pers : 1 chambre avec 1 lit double.

Maisonnette 6 pers : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine couverte et chauffée, piscine extérieure (ouverture selon météo), sauna, salle de gym.

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, la TV : 42 €/semaine et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 42 €/semaine (à signaler à l'inscription et 1 max par logement, sur présentation du carnet de vaccination, chiens cat. 1&2 interdits).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	30/04 01/05	01/05 29/05
Maison 4 pers :	195 €	405 €	370 €
Maison 6 pers.	220 €	465 €	390 €

ARES*Les rives de Saint-Brice***LA SITUATION**

Au bord du Bassin d'Arcachon, dans un cadre paisible, à 10 km des plages de l'Océan et 1 km des commerces.

LA RESIDENCE

Composée de 132 maisons avec terrasse ouverte sur le parc arboré, entièrement piétonne et avec un accès direct sur la plage du Bassin d'Arcachon (400m).

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit gigogne, coin cuisine (lave-vaisselle), terrasse non clôturée avec mobilier de jardin.

Maisonnette 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

Maisonnette 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine intérieure chauffée, piscines extérieures (ouverture selon météo).

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, la TV : 42 €/semaine et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 42 €/semaine (à signaler à l'inscription et 1 max par logement, sur présentation du carnet de vaccination, chiens de cat. 1&2 interdites).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	03/04 10/04	10/04 08/05	08/05 29/05
Maison 4 pers.	230 €	330 €	450 €	510 €
Maison 6 pers.	280 €	410 €	530 €	600 €

CANCALE*Les hauts de la houle***LA SITUATION**

A 15 km de Saint-Malo et à 50 km du Mont-Saint-Michel, Cancale est une station balnéaire située à la rencontre des cultures Bretonne et Normande.

LA RESIDENCE

50 maisonnettes et appartements dominant le port de la Houle et s'ouvrent sur de magnifiques espaces verts surplombant la mer.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit gigogne, kitchenette (lave-vaisselle), TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre pour 2 pers.

2 pièces cabine 6 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples et coin nuit avec 2 lits simples.

Maisonnette duplex 6 pers. : à l'étage : 2 chambres avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

Maisonnette duplex 8 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et à l'étage : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine semi-couverte chauffée avec bains à remous et sauna (payant).

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max.).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 08/05	08/05 29/05
2 pièces 4 pers.	335 €	565 €	600 €	630 €
2 pièces 6 pers.	370 €	585 €	620 €	650 €
Maison 6 pers.	395 €	640 €	680 €	710 €
Maison 8 pers.	430 €	710 €	745 €	770 €

BATZ-SUR-MER*Les Tamaris et La hameau du Carbonet***LA SITUATION**

Située entre 200 m et 800 m de la plage et des commerces.

LA RESIDENCE

Les logements sont répartis entre résidences et maisonnettes accolées.

L'HEBERGEMENT

Equipement : Séjour avec 2 couchages, TV.

Maisonnette 4 pers. : mezzanine ou chambre avec 2 pers.

Maisonnette 6 pers. : à l'étage : 1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 lits simples ou superposés.

LE PRIX COMPREND

La location.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, les charges selon relevé du compteur ou forfait et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 39 €/semaine.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 08/05	08/05 29/05
Maison 4 pers.	200 €	325 €	340 €	360 €
Maison 6 pers.	250 €	395 €	420 €	430 €

MOIDREY / MONT-SAINT-MICHEL*L'anse de Moidrey***LA SITUATION**

Situé à 5 mn du Mont-Saint-Michel et à 30 mn de Saint-Malo, Cancale et Granville, ce village offre une vue imprenable sur le Mont-Saint-Michel.

LA RESIDENCE

21 gîtes situés au cœur de la baie du Mont-Saint-Michel, à 3 km des commerces.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour, cuisine (lave-vaisselle) et TV.

Gîte 3/4 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples et 1 lit double alcôve dans le séjour pour 2 pers.

Gîte 5/6 pers. : 2 chambres avec 2 lits simples et 1 lit double alcôve dans le séjour pour 2 pers.

LES LOISIRS

Piscine couverte et découverte chauffée, sauna et jacuzzi.

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : sans supplément (1 animal/logement, chiens de catégories 1 et 2 non admis).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ADV

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	03/04 29/05
Gîte 3/4 pers.	433 €
Gîte 5/6 pers.	542 €

BIARRITZ*Les patios d'Eugénie***LA SITUATION**

Station balnéaire renommée de la Côte Basque, Biarritz, unique par sa diversité, offre une source inépuisable de loisirs et de découvertes.

LA RESIDENCE

66 appartements répartis dans un bâtiment de 4 étages, à 400 m d'une grande plage et des commerces.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit double, kitchenette (lave-vaisselle) et TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples.

2 pièces cabine 6 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples et 1 cabine avec 2 lits superposés.

LES LOISIRS

Bains à remous. Sauna et hammam (payant).

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 7€/personne dans la limite de 28€/dossier.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max. et à préciser à la réservation).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : LAGRANGE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 01/05
2 pièces 4 pers.	340 €	485 €	497 €
2 pièces 6 pers.	425 €	574 €	595 €

CAYEUX-SUR-MER

Les terrasses de la plage

LA SITUATION

A la pointe du Hourdel, partez à la découverte des bas champs et des prés salés où se mêlent la mer, le sable, les galets, les falaises et où les phoques côtoient les oiseaux et les moutons.

LA RESIDENCE

76 appartements face à la plage de galets, à 200 m du centre-ville et des commerces.

L'HEBERGEMENT

Equipement : kitchenette (lave-vaisselle), séjour avec canapé convertible (ou 2 lits gigognes pour les 2 pièces 4 pers.).

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double ou 2 lits simples.

2 pièces cabine 6 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples et 1 cabine avec 2 lits superposés.

3 pièces cabine 8 pers. : 2 chambres avec 1 lit double ou 2 lits simples et 1 cabine avec 2 lits superposés.

LES LOISIRS

Piscine intérieure, salle de fitness.

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, la TV : 35 €/semaine et les frais de dossier : 23 €.

Animaux : Admis : 25 €/semaine.

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : TRAMONTANE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	03/04 10/04	10/04 17/04	17/04 01/05	01/05 08/05	08/05 15/05	15/05 22/05	22/05 29/05
2 pièces 4 pers.	284 €	450 €	467 €	458 €	431 €	458 €	391 €	458 €
2 pièces 6 pers.	359 €	543 €	586 €	569 €	535 €	569 €	479 €	569 €
3 pièces 8 pers.	389 €	594 €	637 €	611 €	575 €	611 €	519 €	611 €

Sainte-Maxime

Port-Marine

LA SITUATION

Dans le golfe de Saint-Tropez, abritée des vents par le Massif des Maures, découvrez Sainte-Maxime : son vieux centre aux rues pavées animées été comme hiver, sa magnifique promenade, ses plages de sable fin, son port de plaisance...

LA RESIDENCE

Composée de 98 appartements répartis dans 3 bâtiments, à 300 m du centre, des commerces et à 150 m de la plage.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec banquette-lit gigogne, cuisine (lave-vaisselle), TV.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

2 pièces alcôve 5/6 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples, alcôve séparée par un rideau avec 2 lits superposés.

3 pièces 6 pers. : 2 chambres avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Salle de musculation, terrain multisport.

LE PRIX COMPREND

La location, les draps et le linge de toilette.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 39 €/animal/semaine (2 max/appartement).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 27/03	27/03 03/04	03/04 08/05	08/05 29/05
2 pièces 4 pers.	375 €	550 €	565 €	620 €
2 pièces 5/6 pers.	395 €	565 €	580 €	660 €
3 pièces 6 pers.	405 €	600 €	615 €	680 €

OLONNE-SUR-MER*Les grands rochers***LA SITUATION**

Olonne-sur-Mer bénéficie d'un positionnement stratégique avec ses 250 km de côtes alternant de magnifiques plages et falaises abruptes.

LA RESIDENCE

Proche de l'Océan et de sa grande plage accessible par un sentier et une piste cyclable.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit double, kitchenette (lave-vaisselle).

Maison 4 pers. : 1 chambre avec 1 lit double.

Maison 2 pièces cabine 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 cabine avec 2 lits superposés.

Maison 3 pièces 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits superposés.

LES LOISIRS

Piscine intérieure et extérieure chauffée (ouverture selon météo), salle de gym, sauna.

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de lit bébé (à préciser à la réservation).

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour, l'assurance annulation, la TV : 42 €/semaine et les frais de dossier : 25 €.

Animaux : Admis : 42 €/animal/semaine (à préciser à la réservation).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : ELLIPSE

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	20/03 03/04	03/04 10/04	10/04 08/05	08/05 29/05
Maison 4 pers.	270 €	305 €	420 €	440 €
Maison 2p. 6 pers.	285 €	325 €	440 €	460 €
Maison 3p. 6 pers.	300 €	335 €	475 €	495 €

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE*La grande plage***LA SITUATION**

A 14 km au sud de Saint-Jean-de-Monts et 30 km des Sables d'Olonne.

LA RESIDENCE

Composée de maisons individuelles jumelées et d'appartements, située à 400 m de la « grande plage » qui s'étend sur plus de 3.6 km, à 1.8 km des commerces.

L'HEBERGEMENT

Equipement : séjour avec canapé-lit 2 couchages, kitchenette (lave-vaisselle), terrasse.

2 pièces 4 pers. : 1 chambre avec 2 lits simples.

3 pièces 6 pers. : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

4 pièces 8 pers. : 2 chambres avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

Maison 6 pers. : à l'étage : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

Maison 8 pers. : au rez-de-chaussée : 1 chambre avec 1 canapé-lit-gigogne. A l'étage : 1 chambre avec 1 lit double et 1 chambre avec 2 lits simples.

LES LOISIRS

Piscine extérieure chauffée (ouverture selon météo), sauna et bains à remous (payant).

LE PRIX COMPREND

La location et le prêt de kit bébé (à préciser à la réservation)..

LE PRIX NE COMPREND PAS

La caution, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Animaux : Admis : 39€/semaine (1/logement, tenu en laisse, certificat antirabique obligatoire et les chiens d'attaque et de 2^e cat. sont interdits).

Bon CAF : Non accepté.

Organisme : GOELIA

Séjour du samedi au samedi

Prix par semaine et par location	03/04 17/04	17/04 01/05	01/05 08/05	08/05 15/05	15/05 22/05	22/05 29/05
2 pièces 4 pers.	294 €	399 €	371 €	399 €	357 €	371 €
3 pièces 6 pers.	322 €	434 €	399 €	434 €	385 €	399 €
4 pièces 8 pers.	350 €	476 €	441 €	476 €	420 €	441 €
Maisons 6 pers.	336 €	462 €	427 €	462 €	406 €	427 €
Maison 8 pers.	378 €	511 €	469 €	511 €	448 €	469 €

Partenariats

Vos séjours achetés chez les partenaires présentés à la page suivante vous seront subventionnés aux conditions suivantes :

- Les inscriptions dans le cadre des partenariats sont possibles à tout moment et ne sont pas concernées par la date de clôture du 22 novembre 2020 qui ne concerne que les prestations présentées par le CSE,
- Les partenariats ne sont valables que sur des séjours en France se déroulant entre le 20/03/2021 et le 30/05/2021.
- Seules des semaines complètes seront subventionnées (pas de week-end ou de semaines partielles),
- Les règles applicables sont celles en vigueur au CSE et récapitulées dans cette brochure à la partie conditions d'inscription (notamment grille de subvention et composition familiale).
- Les 6 mois d'ancienneté nécessaires pour bénéficier de la subvention du CSE sont calculés à la clôture des inscriptions (22 novembre 2020),
- La base de calcul (sur laquelle est appliquée la subvention) sera plafonnée :
 - pour la pension complète et la demi-pension à :
 - 500€/semaine/personne
 - pour les locations :
 - structures de 4 pers : 450€ max/semaine,
 - structures de 6 pers : 550€ max/semaine,
 - structures de 8 pers : 650€ max/semaine,
- Le versement des subventions ne se fera que sur présentation d'une facture acquittée et à compter de 2021.
- **Ne seront prises en compte que les réservations faites en mentionnant le code spécifique attribué au CSE (sans ce code, aucune subvention ne sera versée).**
- Bien que l'octroi de la subvention du CSE soit régie par des règles spécifiques, rien n'interdit le recours aux partenariats pour des projets personnels sur d'autres périodes afin de bénéficier des tarifs remisés CSE.

Prestataire	Comment réserver ?	Réduction	
		Code (obligatoire pour la prise en charge du CSE)	%
ADV www.artduvoyage.fr	Par mail lartduvoyage@wanadoo.fr	CPAM93	-10 %
AZUREVA	www.rzd.azureva-vacances.com	RZD	-12 %
ELLIPSE VOYAGE	https://www.ellipse-voyage.com	CPAM93	
GOELIA	www.goelia.com	Identifiant : cpam93 Mot de passe : Promo10!	-10 % minimum
LAGRANGE	www.attitude-vacances.com	CPAM93D	-10 % minimum
MMV	http://partenaires.mmv.fr	01/15857	Tarif collectivité
PIERRE & VACANCES	https://ww2-ce.groupepvcp.com	Identifiant : cpam93 Mot de passe : 11527	de -5% à -40%
TRAMONTANE www.tramontane.org	Par mail resa@tramontane.org	CPAM 93 – 34	de -5% à -20%
VACANCES PASSION www.vacances-passion.org	Par mail vpt-collectivites@laligue.org	CPAM931	-10 %